Le 1er avril 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska tenue au Centre Administratif, le **mardi 1er avril 2025** à compter de **19 h 31**.

À laquelle sont présents :
Monsieur Michel Larochelle, maire
Madame Johanne Therrien, conseillère
Monsieur Bertrand Martineau, conseiller
Madame Sarah Bellavance, conseillère
Monsieur Marc-Olivier Racette, conseiller
Madame Dominique Blanchette, conseillère et présidente de séance
Monsieur Réjean Arsenault, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la conseillère, madame Dominique Blanchette.

Est également présente :
Maître Katherine Beaudoin, directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Adoption de l'ordre du jour

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2025

2. CORRESPONDANCE ET INFORMATIONS POUR LES ÉLUS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

3.1 Dépôt et adoption des comptes à payer du mois de mars 2025

3.2 Dépôt et adoption des conciliations bancaires des mois de janvier et février 2025

3.3 Confirmation d'aide financière PNHA et autorisation de dépenses

3.4 Autorisation de passage - Tour Paramédic Ride Québec

3.5 Proclamation de la Semaine de l'action bénévole

3.6 Demande d'appui - Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

3.7 Demande d'appui - PDF Québec

4. LÉGISLATION

4.1 Avis de motion, dépôt et présentation - Règlement 127-2025 modifiant le règlement 451-2010 sur la prévention des incendies

5. TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORT ET VOIRIE

5.1 Épandage d'abat-poussière dans la route du 6 au 7e Rang

5.2 Résultats d'appel d'offres SCA-2025-01 - Acquisition d'une chargeuse-rétrocaveuse

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt et adoption des permis du mois de mars 2025

6.2 Dépôt du procès-verbal du CCU du 18 mars 2025

6.3 Demande de dérogation mineure - 284, route 161

7. LOISIRS ET PARCS MUNICIPAUX

7.1 Projet d'éclairage au parc Léon-Couture

8. AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-04-1851
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Bertrand Martineau
Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et greffière-trésorière soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-1852
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance
Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2025 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE ET INFORMATIONS POUR LES ÉLUS

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 4 mars 2025. Elle résume les communications ayant un intérêt public.

2025-04-1853
DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MARS 2025

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de mars 2025 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska comportant 10 pages et totalisant un montant de **617 785,14 $** ;

CONSIDÉRANT QU'il est mentionné que cette liste comprend un montant de **536 110,81 $** pour l'entente annuelle relative aux loisirs et à la culture avec la Ville de Victoriaville ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de mars 2025 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, totalisant un montant de **617 785,14 $** ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault
Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE les comptes énumérés et datés entre le 1er et le 31 mars 2025 soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-1854
DÉPÔT ET ADOPTION DES CONCILIATIONS BANCAIRES DES MOIS DE JANVIER ET FÉVRIER 2025

Sur proposition du conseiller Marc-Olivier Racette
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil adopte les conciliations bancaires des mois de janvier et de février 2024, telles que déposées par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-1855
CONFIRMATION D'AIDE FINANCIÈRE PNHA ET AUTORISATION DE DÉPENSES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déposé une demande d'aide financière dans le programme fédéral Nouveaux horizons pour les aînés afin d'aménager une balancelle universelle à la halte Clémence Le-May ;

CONSIDÉRANT QUE le 3 février dernier, la municipalité a été informée qu'une aide financière de 25 000 $ avait été approuvée afin de réaliser le projet ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance
Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil remercie le Gouvernement du Canada, ainsi que les responsables du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés, pour cette aide financière qui est indispensable à la réalisation du projet d'aménagement de la balancelle à la halte Clémence Le-May.

QUE le conseil mandate et autorise la directrice générale et greffière-trésorière à engager les dépenses et commander le matériel nécessaire au projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-1856
AUTORISATION DE PASSAGE - TOUR PARAMÉDIC RIDE QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'autorisation de passage de cyclistes dans le cadre du Tour Paramédic Ride Québec qui aura lieu le samedi 27 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la route empruntée pour ce parcours et qui est située sur le territoire de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska est la route 161 qui est de compétence provinciale ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Bertrand Martineau
Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE le conseil autorise la demande de passage des cyclistes du Tour Paramédic Ride Québec du 27 septembre 2025 sur la route provinciale 161.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-1857
PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de l'action bénévole est de retour au Québec sous le thème *En route vers le bénévolat* ;

CONSIDÉRANT QUE pour bâtir une société juste et équitable pour toutes et pour tous, nous devons travailler ensemble, dans le respect et la coopération ;

CONSIDÉRANT QUE bénévoler, c'est enrichir son parcours en prenant la route pour aller à la rencontre de l'autre ;

CONSIDÉRANT QUE l'action bénévole permet à toute personne de trouver sa voie pour améliorer le bien-être de nos milieux ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyennes et citoyens de notre municipalité bénéficient de l'action bénévole ;

CONSIDÉRANT QU'il est de mise de souligner toute l'importance du bénévolat dans notre communauté ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance
Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QU'au nom du conseil municipal et des citoyennes et citoyens de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, je, Michel Larochelle, maire, proclame par la présente que la semaine du 27 avril au 3 mai sera dédiée « Semaine de l'action bénévole » dans notre municipalité en 2025.

QUE, de plus, j'invite tous les citoyennes et citoyens à nous aider afin de maintenir et renouveler l'esprit du bénévolat de notre municipalité en s'engageant à répondre aux besoins communautaires par des gestes de bénévolat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-1858
DEMANDE D'APPUI - JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

De proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-1859
DEMANDE D'APPUI - PDF QUÉBEC

CONSIDÉRANT la correspondance reçue de PDF Québec - Pour les droits des femmes au Québec ;

CONSIDÉRANT QUE PDF Québec aborde l'enjeu de la participation des personnes trans dans les sports féminins ;

CONSIDÉRANT QU'il y a effectivement une iniquité physique lorsqu'une personne née garçon compétitionne en tant que personne trans dans des catégories féminines ;

CONSIDÉRANT le conseil est pour l'inclusion et la non-discrimination des personnes trans, mais qu'il est également pour l'équité physique dans les sports ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère que pour assurer des compétitions sportives équitables pour les femmes et les filles, il faut revenir à la réalité biologique de la binarité sexuelle et non pas indivisibiliser la catégorie « sexe » au nom du concept de « genre » ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance
Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE le conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska appuie la démarche de l'organisme PDF Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION - RÈGLEMENT 127-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 451-2010 SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES

Avis de motion est donné par la conseillère Sarah Bellavance que le règlement 127-2025 modifiant le règlement 451-2010 sur la prévention des incendies sera adopté à une séance ultérieure.

Le projet de règlement est par le fait même déposé et présenté publiquement.

2025-04-1860
ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE DANS LA ROUTE DU 6 AU 7E RANG

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'épandage de l'abat-poussière dans la route en gravier du rang 6 au 7, et ce, une fois par année ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite, pour des raisons économiques et d'efficacité, se joindre à Saint-Norbert d'Arthabaska dans le cadre de l'épandage d'abat-poussière en flocon pour l'année 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil autorise le mandat d'épandage d'abat-poussière en flocon dans la route du 6 au 7e Rang qui sera facturé par la Municipalité de Saint-Norbert d'Arthabaska.

QUE le conseil autorise également que des travaux de nivelage de la route soient également faits avant et après l'épandage, si nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-1861
RÉSULTATS D'APPEL D'OFFRES SCA-2025-01 - ACQUISITION D'UNE CHARGEUSE-RÉTROCAVEUSE

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public SCA-2025-01 afin d'acquérir une chargeuse-rétrocaveuse ;

CONSIDÉRANT QUE six soumissions ont été reçues ;

CONSIDÉRANT QUE sur les six soumissions reçues, seulement trois étaient conformes ;

CONSIDÉRANT les résultats d'ouverture suivants:

NOM DE L'ENTREPRISE	PRIX TAXES INCLUSES	
J René Lafond Inc	Chargeuse-rétrocaveuse :	253 408,35 $
	Option 1 (Garantie 5 ans/3 000 heures) :	4 778,36 $
Toromont CAT	Chargeuse-rétrocaveuse :	270 185,50 $
	Option 1 (Garantie 5 ans/3 000 heures) :	6 335,12 $

Terapro Construction	Chargeuse-rétrocaveuse :	227 058,38 $
	Option 1 (Garantie 5 ans/3 000 heures) :	7 696,43 $
Bossé Québec Inc	Chargeuse rétrocaveuse :	245 164,34 $
	Option 1 (Garantie 5 ans/3 000 heures) :	9 427,95 $
Trois-Rivières Location Inc	Chargeuse rétrocaveuse :	217 877,63 $
	Option 1 (Garantie 5 ans/3 000 heures) :	17 246,25 $
Excellence Agrodustrie de l'Estrie	Chargeuse rétrocaveuse :	178 556,18 $
	Option 1 (Garantie 5 ans/3 000 heures) :	8 393,18 $

CONSIDÉRANT QUE l'équipement proposé par le plus bas soumissionnaire, Excellence Agrodustrie de l'Estrie, n'est pas conforme sur plusieurs aspects mécaniques ;

CONSIDÉRANT QUE l'équipement proposé par Trois-Rivières Location Inc n'est pas conforme puisqu'il n'est pas neuf ;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Terapro Construction ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil approuve l'achat de la chargeuse-rétrocaveuse CASE 580SN WT 2025 au plus bas soumissionnaire conforme, Terapro Construction, au montant de **227 058,38 $**, taxes incluses.

QUE le conseil approuve également l'achat de la garantie complète de 5 ans / 3 000 heures au montant de **7 696,43 $**, taxes incluses.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition et à ajouter l'équipement au dossier d'assurances générales de la municipalité.

QUE le conseil désire ne pas utiliser le financement permanent qui avait été autorisé en 2021 par le règlement d'emprunt 081-2021.

QUE le conseil préfère affecter la totalité de la dépense au surplus non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-1862
DÉPÔT ET ADOPTION DES PERMIS DU MOIS DE MARS 2025

Sur proposition du conseiller Marc-Olivier Racette
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil approuve la liste des 14 permis du mois de mars 2025 pour un montant total des travaux de **1 325 500 $**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 18 MARS 2025

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le procès-verbal du comité consultatif en urbanisme du 18 mars 2025.

2025-04-1863
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 284, ROUTE 161

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2025-03-0002 formulée par Steve Michel relative à la propriété située au 284, route 161 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objet de permettre l'implantation d'une serre en cour latérale ayant une superficie d'au plus 27 mètres carrés plutôt que 15 mètres carrés, le tout contrairement aux articles 5.4.23 b) et c) du règlement de zonage numéro 003-2013 ;

CONSIÉRANT les documents soumis par le demandeur ;

CONSIDÉRANT QU'il est mentionné que la serre serait ceinturée par un milieu boisé ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme (CCU) est d'avis que le projet ne causera pas de préjudice au voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du projet n'implique pas la coupe d'arbres ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à subvenir aux besoins alimentaires de la famille du demandeur ;

CONSIDÉRANT QUE la serre serait située en zone agricole et que le comité est d'avis qu'elle s'intègrerait bien dans son milieu ;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'est pas situé dans une zone de contrainte identifiée au schéma d'aménagement de la municipalité régionale de comté d'Arthabaska ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au règlement du plan d'urbanisme en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil d'approuver la présente demande de dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil approuve la demande de dérogation mineure du 284, route 161.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-1864
PROJET D'ÉCLAIRAGE AU PARC LÉON-COUTURE

CONSIDÉRANT le projet retenu par les membres du conseil afin d'aménager de l'éclairage dans les sentiers du Parc Léon-Couture et à proximité du terrain de volleyball ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise Kopers ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance
Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE le conseil approuve la soumission # S-2387R2 de l'entreprise Kopers pour afin d'aménager de l'éclairage dans les sentiers du Parc Léon-Couture et près du terrain de volleyball au montant de **28 992,43 $**, taxes en sus.

QUE ce montant soit affecté au Fonds pour fins de parcs et terrains de jeux (55-162-00-000).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens présents adressent leurs questions aux membres du conseil.

2025-04-1865
LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 19 h 52.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Michel Larochelle,
Maire

Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale &
Greffière-trésorière

Dominique Blanchette,
Conseillère municipale &
présidente de séance

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.